



amnesty  
international

Groupe 4 Strasbourg

le 14 avr. 16

**Rui Jorge Carneiro Mangueira**  
**Ministry of Justice and Human Rights**  
**Rua 17 Setembro, No. 32,**  
**Luanda**  
**République d'Angola**

Monsieur le Ministre,

Le tribunal provincial de Luanda a déclaré, le 28 mai 2015, le journaliste et défenseur des droits humains *Rafael Marques de Morais* coupable de « *dénonciation calomnieuse* » à l'égard de 12 personnes, dont des membres des forces armées. Dans son livre « *Diamants du sang : corruption et torture en Angola* », il dénonçait les exactions commises par des généraux et deux compagnies minières privées dans les provinces de Lunda-Nord et Lunda-Sud. Condamné à 6 mois de prison, sa peine est assortie d'un sursis de 2 ans, pendant lequel le journaliste devra s'abstenir de tout comportement délictueux. Il a fait appel le 3 juin 2015, mais aucune date n'a été fixée pour l'audience. Le tribunal a ordonné le retrait du livre et interdit toute réédition ou traduction.

En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International, je vous demande de faire en sorte que la condamnation de *Rafael Marques de Morais* soit annulée et que toutes les charges retenues contre lui soient abandonnées. Si le recours est maintenu, le procès en appel doit être conforme aux normes internationales d'équité.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, ma haute considération.

Nom :  
Adresse :

Signature :

c/o Ambassade d'Angola, 19, avenue Foch, 75116 Paris, E-mail : [emb.sg.cv@gmail.com](mailto:emb.sg.cv@gmail.com)